



Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Fin de gestion provisoire  
de la crèche de Drap  
par la Communauté  
de Communes

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Décision n° 22 03 17

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à la petite enfance, rappelle que, suite au retrait des communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille de la Communauté de Communes, il avait été conclu une convention de gestion provisoire entre la communauté de communes, le Sivom Val de Banquière et la commune de Drap afin d'assurer la continuité de service jusqu'au 31 mars 2022.

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022, en présence des services de l'Etat, permettant un accord entre les parties, il est proposé que la gestion de la crèche de Drap soit assurée par le Sivom Val de Banquière à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**- approuve** la date définitive de transfert de gestion au Sivom Val de Banquière, au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0LE PRESIDENT  
C. PIAZZA